



## Groupe de travail EDUCATION THERAPEUTIQUE

---

Compte rendu de la réunion du  
Mardi 09 juin 2015  
Hôpital de Mantes-La-Jolie

### Personnes présentes :

Palmira Camara, IDE, centre hospitalier de Mantes-La -Jolie  
Emmanuelle CAPRON, IDE, hôpital Raymond Poincaré, Garches  
Florence LACAMPAGNE, IDE, centre hospitalier de Versailles  
Hélène Lépinay, coordinatrice COREVIH  
Judith Silva, IDE, centre hospitalier de Mantes-La-Jolie

### Objets de la réunion:

- Présentation du programme ETP de Mantes-La -Jolie. Les principales difficultés évoquées sont principalement liées à un manque de coordination interne et d'intégration du programme ETP dans le parcours de soin. Comment sensibiliser l'équipe médicale et d'encadrement à l'éducation thérapeutique ? Cette question fera sans doute l'objet d'une prochaine réunion.
- Outils de relevé d'activité : une première ébauche d'un tableau Excel regroupant l'ensemble des données nécessaires aux évaluations annuelles exigées par l'ARS a été présenté et discuté au cours de la réunion.
- Plaquette ETP « où aller? ». Discussion autour de la nouvelle plaquette proposée (ci jointe). Quelques modifications ont été apportées. Vous êtes invités à apporter vos suggestions et vous êtes priés de **vérifier les coordonnées de vos programmes avant impression+++**. Nous rappelons que l'objectif de cet outil est d'expliquer l'ETP en quelques mots sur la couverture

et d'avoir une information plus détaillée à l'intérieur avec les coordonnées des différents programmes.

- Affiche ETP : la première page de la plaquette en cours nous inspire pour la création d'une affiche format A3, avec en plus le logo du COREVIH et un espace contact où chaque équipe peut ajouter ses coordonnées.
- Dossier patient ETP du COREVIH. La plupart des programmes utilisent ce dossier. Nous décidons de le réimprimer après quelques modifications afin qu'il soit mieux adaptés aux exigences de l'ARS : Un encadré « consentement a été ajouté et une fiche spécifique à l'ETP VHC (voir ci joint).
- Information à diffuser : l'arrêté du 14 janvier 2015 vient compléter celui de 2 aout 2010. Il précise que le coordonnateur peut être autre que médecin, mais qu'il doit être mis en œuvre par au moins 2 professionnels de santé et que l'un d'entre eux doit être médecin ; Il précise également que tous les intervenants doivent être formés en ETP (40 heures) et ceci vraisemblablement dans les 2 ans à venir.

Un prochain atelier de travail pour finaliser le recueil de données en vue des évaluations annuelles et quadriennales aura lieu le :

Lundi 22 juin à 15 heures  
au centre hospitalier André Mignot  
Bâtiment préfabriqué situé face à l'entrée du personnel  
177 rue de Versailles  
78150 Le Chesnay  
TÉL : 01 39 63 84 57

Merci pour votre participation ou votre intérêt porté à l'éducation thérapeutique

Emmanuelle Capron Trouillard